



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2021

**Prenez avis** que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 18 novembre 2020, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2021 suivant :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu à l'hôtel de ville de L'Épiphanie situé au 66, rue Notre-Dame

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h 30

Date des séances :

20 janvier	17 février	17 mars
21 avril	19 mai	16 juin
14 juillet	18 août	15 septembre
6 octobre	17 novembre	15 décembre

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 20 novembre 2020.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE